

N° 39. Amortissement en Le Conseil demande le concours occasionnel en jûrie rural, d'eau et de forêts pour l'étude et assainissement de la Z.P.

Concours en service en jûrie rural, d'eau et forêts.

Direction Agriculture et P. et M. Ch.

D. de la jûrie rural, E. W. F. et le rapporté

Extrait du concours de la jûrie rural

pour voir, liste et h. et h. et h. mm, le 24/3/57

de l. l. ch. de L. in

1. B. P. affou-

et la direction de travaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement de la zone industrielle livrée de Chudres. Sur un montant de travaux estimé à 150 000 F fixe le taux de honoraires à appliquer, de la façon suivante

- de 0 à 20 000 F - 4%

- de 20 000 à 200 000 F - 3%

- de 200 000 à 1 000 000 F - 2%

décharge les agents du service de jûrie rural, d'eau et de forêts de la responsabilité pécuniaire et décernale prévue par les articles 1792 et 2270 du Code civil.